

## DESCRIPTION DES TÂCHES

**Le titre du poste :** Poste saisonnier – Préposé aux espaces verts, parcs et sentiers

**Ligne d'autorité :** Coordinateur des espaces verts, parcs et sentiers

**Embauche :** Coordinateur des espaces verts, parcs et sentiers et Directrice de la vie communautaire

### Sommaire

Sous l'autorité du Coordinateur des espaces verts, parcs et sentiers, le préposé saisonnier aux espaces verts, parcs et sentiers assume les responsabilités suivantes :

### Les responsabilités

Les employés saisonniers effectuent diverses tâches, y compris l'entretien, la maintenance et les réparations des installations municipales, des espaces publics et des infrastructures.

### Les exigences minimales du poste :

**Éducation :** Diplôme du secondaire, ou l'équivalent.

**Expérience :** Expérience de travail pertinente incluant l'entretien des installations, l'utilisation des équipements et l'entretien courant.

**Habilités :**

- Capacité à prendre des initiatives et à travailler de manière autonome.
- Capacité à opérer et à entretenir en toute sécurité, de manière compétente et efficace
- Capacité à conduire des camions, des outils électriques, divers types de tondeuses et d'équipements de jardinage en toute sécurité.
- Capacité à travailler dans divers environnements intérieurs et extérieurs et conditions météorologiques.
- Adaptation/flexibilité aux changements et aptitude à suivre des instructions de travail.
- Bonne capacité en communication.
- Doit posséder un permis de conduire classe 5 minimum.

**Autre information :** Poste saisonnier de 13 semaines.  
Les heures de travail 40 heures par semaine.

**Salaire:** 16,82\$/hr